

**SODEMA CONSEILS S.A.**  
CONSEIL EN PROPRIETE INDUSTRIELLE  
67, Boulevard Haussmann - 75008 PARIS

Tél. 01 53 43 58 58  
Fax. 01 53 43 58 50/51/52  
e-mail@sodemaconseils.fr

---

2 NOVEMBRE 2003

FAITES TRAVERSER L'ATLANTIQUE  
A VOS ENREGISTREMENTS INTERNATIONAUX



## ADHESION DES ETATS-UNIS AU SYSTEME DE L'ENREGISTREMENT INTERNATIONAL DES MARQUES

Après plusieurs années de négociations, les **Etats-Unis** viennent de rejoindre le système de l'enregistrement international des marques en adhérant au Protocole de Madrid.

A compter du **2 novembre 2003**, vous disposerez ainsi de la possibilité de désigner les Etats-Unis dans la liste des pays revendiqués au titre d'une demande d'enregistrement international ou d'une demande d'extension territoriale d'un enregistrement international existant.

Compte tenu du moindre coût d'une protection par la voie internationale par rapport à une procédure nationale américaine, il faut s'attendre à ce que de nombreuses opérations de désignation des Etats-Unis interviennent dès le 2 novembre prochain.

Pour vous préparer à cette échéance, vous trouverez, ci-joint, la liste de vos marques disposant d'un enregistrement international et qui, selon notre fichier, ne font pas l'objet d'un dépôt ou d'un enregistrement national aux Etats-Unis.

Nous vous invitons à saisir l'opportunité du nouvel instrument de protection qui est désormais à votre disposition dans ce pays pour solliciter l'extension territoriale de vos enregistrements internationaux.

Si vous le souhaitez, vous pouvez profiter de l'occasion pour étendre la protection de votre marque à d'autres pays tels que certains des dix nouveaux pays membres de l'Union Européenne dans la perspective de son élargissement le 1<sup>er</sup> mai 2004.